

Département
de Maine-et-Loire
Arrondissement de SAUMUR
**COMMUNE DE
LA MÉNITRÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal de La Ménitré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel de La Ménitré, sous la présidence de Monsieur Tony GUÉRY.

ÉTAIENT PRESENTS : 18

Conseillers en exercice : 19
Convocation affichée le
13/05/2026
Délibération affichée le
22/05/2026
Votants : 18

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Christine LESELLE, Yohann RENAUDIER, Isabelle NICOLAS, Catherine DAZZI-RIVIERE, Clarisse NOURRY, Hubert BUTEZ, Noël PLANTÉ, Philippe LE QUÉRÉ, Pascal ORGEREAU (arrivé à 20h25), Guillaume BROSSARD, Cristina PEDRERO, Murielle MARICOURT, Nadine LEROY-LEBASTARD, Vanessa FRÉSNEAU, Olivier FERRERO, Sophie PÉAN

OBJET : (N°05/2026-63)

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ludovic LAMBERT

**TARIFS DES SERVICES
ENFANCE JEUNESSE**

Secrétaire de séance : Christine LESELLE

Vu la proposition de modification des services périscolaires, extrascolaires et du restaurant scolaire ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11/05/2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

⇒ Valide les tarifs proposés qui prendront effet à compter du 01/09/2026 ;

ACCUEIL PERISCOLAIRE - Tarification au 1/4 d'heure

Tranche	QF	Tarif élève domicilié à La Ménitré et dans les communes de l'Entente Vallée*	Tarif élève domicilié hors commune
T1	0 à 499	0,18 €	0,19 €
T2	500 à 999	0,27 €	0,28 €
T3	1000 à 1299	0,34 €	0,35 €
T4	1300 à 1499	0,41 €	0,42 €
T5	1500 et plus	0,48 €	0,49 €

* Beaufort-en-Anjou - Les Bois d'Anjou - Mazé-Milon

Pénalité : Tout dépassement sera facturé 1h en plus. Au-delà du quart d'heure de retard, 2 heures seront facturées en plus. Tout enfant non repris par ses parents dans les 10 minutes qui suivent la sortie des classes, sera conduit à l'accueil périscolaire et le tarif en vigueur sera appliqué : minimum 1/4 d'heure facturé.

RESTAURANT SCOLAIRE

Tranche	QF	Tarif élève domicilié à La Ménitré et dans les communes de l'Entente Vallée*	Tarif élève domicilié hors commune
T1	0 à 499	1,00 €	1,00 €
T2	500 à 999	1,00 €	1,00 €
T3	1000 à 1299	3,87 €	4,03 €
T4	1300 à 1499	3,98 €	4,14 €
T5	1500 et plus	4,09 €	4,24 €
Non inscrit		5,99 €	6,14 €
Tarif adulte		5,99 €	6,14 €
PAI (T1 à T2)	0 à 999	1,00 €	1,00 €
PAI (T3 à T5)	1000 et plus	2,70 €	2,87 €

* Beaufort-en-Anjou - Les Bois d'Anjou - Mazé-Milon

ALSH**Tarif élève domicilié La Ménitré et communes de l'Entente Vallée***

Tranche	QF	Demi-journée + repas	Journée + repas
T1	0 à 499	5,17 €	7,82 €
T2	500 à 999	6,80 €	11,08 €
T3	1000 à 1299	8,31 €	13,04 €
T4	1300 à 1499	9,44 €	14,34 €
T5	1500 et plus	9,85 €	14,76 €

* Beaufort-en-Anjou - Les Bois d'Anjou - Mazé-Milon

Tarif élève domicilié hors commune

Tranche	QF	Demi-journée + repas	Journée + repas
T1	0 à 499	5,44 €	8,51 €
T2	500 à 999	7,26 €	11,34 €
T3	1000 à 1299	8,84 €	13,73 €
T4	1300 à 1499	9,98 €	15,59 €
T5	1500 et plus	10,40 €	15,81 €

⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Christine LESELLE 2^{ème} adjointe, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

La secrétaire de séance,
Christine LESELLE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Tony GUÉRY

